

Décision n°2025-046 prenant acte de la désignation des représentants des institutions partenaires au conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

Vu la décision n°2024-081 du 1^{er} juillet 2024 portant désignation des institutions partenaires représentées au conseil d'administration de l'ENS de Lyon ;

Décide

Article 1. Collège des Institutions Partenaires

Chacune des institutions partenaires, listées par la décision n°2024-081 du 1^{er} juillet 2024 susvisée, a désigné, selon les modalités propres à chacune de ces institutions, un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'ENS de Lyon.

La présente décision prend acte des désignations suivantes :

- Mme Florence Morineau représente le Centre national de la recherche scientifique ;
- Mme Nathalie Carrasco représente l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- M. Laurent Coulon représente le Collège de France ;
- M. François Daviaud représente le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ;

- Mme Pascale Vicat-Blanc représente l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique ;

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur à compter de sa signature.

La décision n°2024-082 du 1^{er} juillet 2025 portant désignation des représentants des institutions partenaires au conseil d'administration de l'ENS de Lyon est abrogée.

Fait à Lyon, le 16 juin 2025

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2025 »